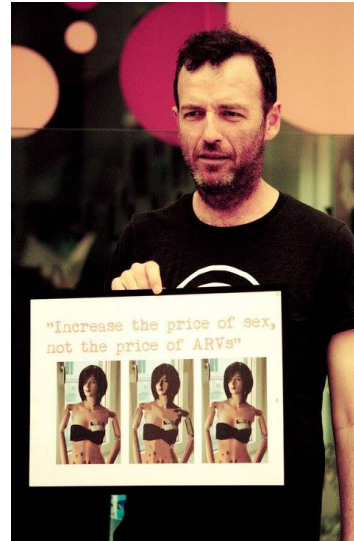


## Décès de Andrew Hunter

C'est avec une immense tristesse que nous avons appris le 27 Décembre le décès d'Andrew Hunter, fondateur et président du **NSWP** (Network of Sex Work Projects, réseau mondial des travailleurSEs du sexe) et fondateur du **APNSW** (Asia Pacific Network of Sex Workers, réseau des travailleurSEs du sexe d'Asie Pacifique).

Il possédait une très grande expertise sur tout ce qui était lié aux droits humains des travailleurSEs du sexe, mais aussi sur l'accès aux médicaments du VIH/sida et de l'hépatite C. Andrew a fait énormément pour les droits des travailleurSEs du sexe, notamment pour l'accès au traitement pour les TDS séropositifVEs en Asie du Sud-Est.

C'est en hommage à Andrew, et à touTEs celles et ceux qui, comme lui, nous ont quittéEs, que nous continuerons à porter avec fierté la lutte pour les droits des travailleurSEs du sexe et l'accès aux médicaments et aux traitements !



# LE BULLETIN DU STRASS

numéro 6

Janvier 2014



## EDITO

En ce début d'année, le STRASS tient tout d'abord à vous adresser ses meilleurs vœux pour 2014 ! Que l'année qui vienne soit une année de luttes, de solidarité, de force et de fierté !

L'année qui nous attend va marquer un grand tournant, que ce soit en cas de vote de la loi (de « lutte contre système prostitutionnel », qui comprend notamment la mesure de pénalisation des clients) ou de l'échec des prohibitionnistes. Quelle que soit l'issue du vote, il ne faut pas oublier que ces débats auront permis de visibiliser le point de vue des travailleurSEs du sexe elles et eux-mêmes, et d'affaiblir ainsi la position prohibitionniste.

## A VENIR !

**Sur Toulouse :** nous devrions très prochainement lancer des permanences hebdomadaires sur Toulouse. Si vous êtes dans cette région et que vous êtes intéresséEs pour rencontrer l'équipe du STRASS Toulouse et venir aux permanences, n'hésitez pas à nous contacter, nous vous mettrons en contact avec nos référentes locales !

## **Dans toute la France : 8 mars, Journée internationale de lutte pour les droits des femmes !**

Comme chaque année, le STRASS participera aux événements autour du 8 mars, pour rappeler que les droits des travailleurSEs du sexe sont AUSSI les droits des femmes. De nombreuses villes vont organiser des manifestations, qui sont autant d'espaces dans lesquels faire entendre nos revendications ! N'hésitez pas à nous contacter si vous voulez organiser quelque chose dans votre ville, afin que nous puissions nous coordonner !

## RAPPELS :

**Pour rejoindre le STRASS**, adhérer, vous y impliquer, soutenir nos actions, vous pouvez nous contacter à l'adresse [contact@strass-syndicat.org](mailto:contact@strass-syndicat.org), ou par téléphone : 06 11 73 43 98.

**Tous les jeudi, de 17h à 21h, nous tenons des permanences sur Paris**, qui sont à la fois un espace de convivialité entre travailleurSEs du sexe, mais aussi, et notamment grâce à la présence de nos deux juristes, un lieu où vous pouvez venir poser vos questions.

## ACTUALITE NATIONALE ET ACTUALITE DU STRASS

### **Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes**

La manifestation parisienne de cette année étant presque uniquement centrée sur l'abolition, le collectif féministe 8 Mars pour toutes, dont le STRASS est membre, a choisi de ne pas y participer « officiellement, mais de faire une action afin de signifier notre présence et notre colère face à ce féminisme qui nuit à celles qu'il prétend protéger, en déployant une grande banderole « clients pénalisés = putes assassinées » au début du parcours !



À Toulouse en revanche, un cortège de travailleurSEs du sexe était dans la manifestation, avec des pancartes « des droits pour toutes », « des papiers pour touTEs », « fierEs d'être putes » ou encore « rendez-nous nos trottoirs ».

## Loi visant à lutter contre « le système prostitutionnel »

C'est le mercredi 4 décembre qu'a eu lieu le vote solennel de l'Assemblée Nationale de la proposition de loi Olivier-Coutelle, visant notamment à pénaliser les clients des travailleurSEs du sexe. Après un premier jour de débat devant un hémicycle quasiment vide le vendredi précédent, les députéEs ont voté cette loi prohibitionniste à 268 voix pour, 138 contre et 79 abstentions.

Si la première étape est donc franchie, rien n'est encore joué, puisque la loi doit encore être mise à l'ordre du jour du Sénat, ce qui ne devrait pas avoir lieu avant le mois de mai ou juin, et nous laisse donc encore quelques mois pour nous mobiliser plus que jamais. Nous vous invitons à appeler vos députéEs ou à leur écrire ; leurs contacts sont généralement accessibles via le site du Sénat.

Comme nous l'avons fait à Paris, Toulouse, Marseille, Lyon, etc. avant le vote à l'Assemblée, nous organiserons des rassemblement pour montrer notre opposition. N'hésitez pas à en organiser dans vos villes !

Quoi qu'il en soit, pour le moment, rien n'est changé ; faites attention à la désinformation qui circule en ce moment et cherche à vous effrayer en vous faisant croire que le délit de racolage est déjà abrogé ou les clients déjà pénalisés. En cas de doutes, n'hésitez surtout pas à nous contacter.

## Rafles et répression

On ne sait pas bien si c'était pour faire remonter les quotas d'expulsion en fin d'année, ou pour préparer le vote de la loi (censée faire diminuer le nombre de travailleurSEs du sexe), mais quoi qu'il en soit la répression s'est fortement accrue ces dernières semaines.

Plusieurs rafles ont eu lieu, notamment à Paris, qui ont mené à l'expulsion de nombreuses travailleurSEs du sexe.

Dans la commune de Nissan (Hérault) ce sont les habitants qui se sont organisés afin de faire des tournées pour empêcher les travailleurSEs d'exercer sur leurs routes ; peu après la mise en place de cette « milice citoyenne », c'est l'Etat lui-même qui est intervenu, non pour protéger celles qui étaient attaquées, mais pour les arrêter, et, là encore, les expulser. La répression a également été forte à Limoges, Albi, Toulouse (Toulouse où les actions de riverains contre les travailleurSEs du sexe sont devenues monnaie courante).

Dans ce contexte, nous vous invitons fortement à rester solidaires les unEs des autres, et à lire (et relire) les fiches du STRASS sur vos droits, notamment sur comment réagir lors d'une arrestation, d'une garde-à-vue, etc. Nous vous rappelons également qu'il est important de nous signaler tous les abus policiers dont vous pouvez être témoins ou victimes.

## 17 Décembre

A l'occasion de la journée internationale contre les violences faites aux travailleurSEs du sexe, le STRASS a organisé un rassemblement à Paris, en hommage à celles et ceux qui nous ont quittéEs cette année. SWOP-USA, une association de travailleurSEs du sexe basée aux Etats-Unis, dresse tous les ans la liste des travailleurSEs du sexe identifiées comme telles (et donc ne représentant probablement qu'une petite partie du nombre total de victimes) tuées dans l'année en cours. Cette année, la liste comprenait 73 noms.

À Toulouse, l'association Grisélidis et des membres du STRASS avaient organisé une soirée de convivialité entre travailleurSEs du sexe.

## Ouverture d'une adresse mail consacrée aux violences.

Le STRASS a créé une adresse dédiée aux travailleurSEs du sexe qui ont eu une expérience de violence psychologique et/ou physique, abus, extorsion, intimidation, chantage, menaces, non-paiement. Vous pouvez nous contacter pour des informations, des conseils juridiques, voire un accompagnement pour un dépôt de plainte et les suites (dans la mesure du possible). Vous pouvez nous écrire à

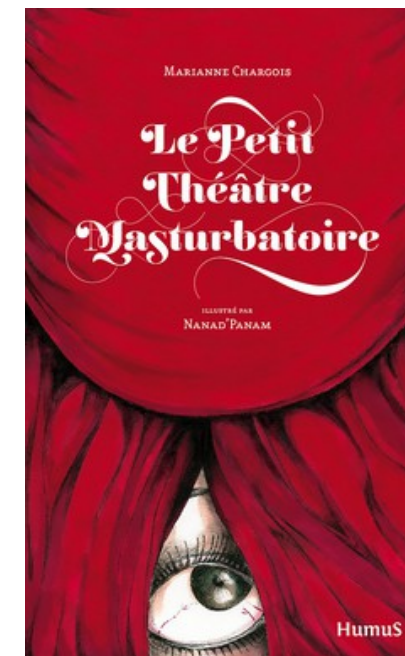
**violences@strass-syndicat.org**

## Le Petit théâtre masturbatoire : livre de Marianne Chargois

Nous sommes très fierEs de vous annoncer la sortie du livre de Marianne Chargois, militante au STRASS, qui a déjà écrit plusieurs brillantes tribunes dans les médias.

Description de l'ouvrage : « Tout se passe dans le salon privé d'un théâtre érotique. Derrière les tentures, on découvre une petite scénographie, de la masturbation en images, des vécus mis en mots. Marianne Chargois officie dans le travail du sexe et en tire une vision singulière de la mécanique sexuelle. Dans l'exercice de sa pratique, elle donne corps aux fantasmes souterrains qui animent certains hommes. Ce petit théâtre est un lieu exutoire, où la jouissance se vit hors des bienséances et se moque des convenances. Nanad'Panam a illustré d'images malicieuses ces scènes authentiques. Il s'agit d'un théâtre clos, sans spectateurs, réservé aux acteurs. C'est un livre qui transforme le lecteur en voyeur... »

Vous le trouverez dans toutes les bonnes librairies !



## ACTUALITE INTERNATIONALE

### Une victoire des strip-teaseuses de New York !

Après 4 années de lutte face à l'employeur Rick's Cabaret, qui possède plus de 40 établissements, des strip-teaseuses ont réussi à faire reconnaître la nécessité de leur verser un salaire ! Alors qu'elles étaient considérées comme des travailleurSEs indépendantes, et n'étaient rémunérées qu'à la danse par les clients, leur employeur devra désormais leur verser un salaire fixe.

### Une grande victoire pour nos collègues du Canada !

C'est avec une grande joie que nous avons appris ce vendredi 20 décembre le verdict de la Cour Suprême sur l'affaire Bedford VS Canada, qui confirme que la criminalisation du travail sexuel va à l'encontre de l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés, qui stipule que « chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale. » Les lois contestées interdisaient les « maisons de débauche » (quand bien même il ne s'agirait que d'un appartement que se partagent des travailleurSEs du sexe afin d'y travailler plus en sécurité) et le racolage. Le législateur dispose d'un an pour proposer une nouvelle loi, qui ne mette pas en danger les travailleurSEs du sexe. Après la Nouvelle-Zélande, le Canada pourrait donc devenir le deuxième pays au monde à entièrement décriminaliser le travail du sexe !